



RETOUR D'EXPERIENCE DE LA CLI MARCOULE-GARD DANS LA GESTION D'UNE SITUATION POST- ACCIDENTELLE

Jean-Pierre CHARRE Vice-président
de la CLI de Marcoule-Gard
Maire d'Orsan

Commissions Locales d'Information

Jusqu'en 2006 :

- ▶ Circulaire de Pierre Mauroy du 15 décembre 1981
- ▶ Equipements concernés
- ▶ Création – nomination – composition

double mission



Suivi de l'impact

**Information
population**



Commissions Locales d'Information

Depuis 2006 :

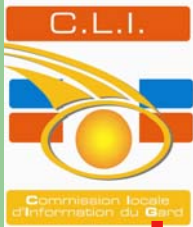
- ▶ Loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la Transparence et à la Sécurité en matière Nucléaire
- ▶ Décret n°2008-251 relatif aux CLI paru au JO du 14 mars 2008

Renforcement et légitimité du rôle des CLI

- ▶ Socle juridique
- ▶ Implication des Collectivités Territoriales

La CLI Marcoule-Gard

- ↪ **Statut Associatif**
En conformité avec la loi TSN
56 membres titulaires – 60% élus
- ↪ **Une Assemblée Générale et un Conseil d'Administration**
- ↪ **Convention partenariale avec le Conseil Général du Gard**
- ↪ **Personnel : Agent du Conseil Général**
- ↪ **Subventionnée par :**
l'Etat (ASN)
le Conseil Général du Gard



La CLI Marcoule-Gard et la gestion post-accidentelle

- ▶ **PRIME (IRSN/2007)** : Projet de Recherche sur les Indicateurs de la sensibilité radioécologique et les méthodes Multicritères appliquées à l'Environnement d'un territoire industriel.

Territoire : Vallée du Rhône (Cruas, Tricastin, Marcoule)

- ▶ **CODIRPA (ASN/2005)** : Comité Directeur pour la gestion de la phase post-accidentelle (GT1 et Commission 2)

En 2009 :

GTPilotes « Préfecture » et « Commune » : tester applicabilité sur les territoires de la version-test du Guide de préparation à la sortie de la phase d'urgence d'un accident nucléaire.

GTPilote « Commune Orsan » avec l'appui de la CLI

Applicabilité dans les Plans Communaux de Sauvegarde / 1^{er} juin

- ▶ **GGPA de l'ANCLI (2008/ANCLI)** : Groupe Permanent « Territoires-Post-Accidentel » - Préparer les territoires aux situations post-accidentelles.



La CLI de Marcoule-Gard face à la gestion d'une situation post-accidentelle

CRISE SIMULEE : Exercices de crise du 12 juin 2008 et du 27 avril 2010

- Cinq observateurs de la CLI situés sur les points stratégiques des exercices
- La population de deux communes du périmètre de la phase réflexe du site « joue » l'exercice
- Fin exercice : la décontamination des territoires impactés, les restrictions liées à l'autoconsommation, la commercialisation des fruits et légumes n'ont pas été abordées par les pouvoirs publics **mais doivent être gérées par les élus locaux (!)**
- **Une cartographie des zones impactées serait très utile pour les élus.**

La CLI de Marcoule-Gard face à la gestion d'une situation post-accidentelle

CRISE REELLE : Accident du travail à l'usine MELOX de Marcoule le 9 février 2010.

- Accident du travail en milieu contaminant
Evacuation de l'agent dans un hôpital spécialisé
- CLI très bien tenue informée de l'accident par l'exploitant et l'ASN au moment de la crise
- Conseil d'Administration « extraordinaire » de la CLI organisé en urgence : ASN, Exploitant, Journaliste, Médecine du travail ...
- **Fin de crise : Aucune information sur l'état de santé du salarié à ce jour.**

Conclusion

Plusieurs questions se posent :

Quelles informations la CLI peut-elle diffuser en cas de crise ?

Quel est son rôle en matière de suivi de l'environnement après un évènement ?

Les CLI peuvent-elles être impliquées dans la Formation de la population à une situation post-accidentelle ?

Etc...

Conclusion

Le retour d'expérience de la CLI de Marcoule-Gard :

Un long chemin reste à parcourir pour définir les moyens matériels, les intervenants, les informations indispensables à la gestion d'une phase poste-accidentelle.

La formalisation du rôle des CLI en phase post-accidentelle apparaît aujourd'hui indispensable.